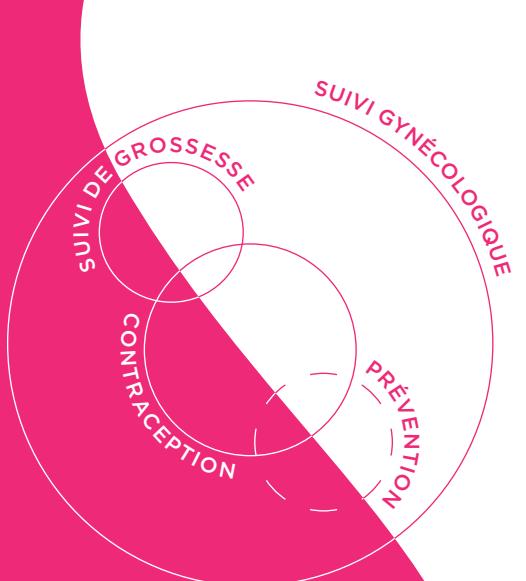


**IL N'Y A PAS
D'ÂGE POUR
CONSULTER
VOTRE
SAGE-FEMME**





SAGE-FEMME

Que vous soyez **enceinte ou non**, vous pouvez consulter une sage-femme.

Si vous êtes en **bonne santé**, elle peut vous accompagner pour votre **suivi gynécologique** et votre **contraception, pendant toute votre grossesse et après votre accouchement**.

Elle peut vous **prescrire** les examens et les médicaments dont vous avez besoin.

Toutes les sages-femmes en exercice sont inscrites à l'Ordre des sages-femmes. L'Ordre garantit les principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Il veille à l'observation, par tous ses membres, des règles contenues dans le code de déontologie en privilégiant le respect et l'intérêt de la patiente et du nouveau-né.

**TROUVER VOTRE
SAGE-FEMME SUR**

www.ordre-sages-femmes.fr



ORDRE DES SAGES-FEMMES
Conseil National

168, rue de Grenelle - 75007 Paris
Tél: 01 45 51 82 50 - Fax: 01 44 18 96 75
Email: contact@ordre-sages-femmes.fr